



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022\_154

**OBJET : Cotentin Terre Bleue - Convention de financement avec Ports de Normandie - Travaux de mise en valeur du parking croisières**

### Exposé

Ports de Normandie a programmé des travaux d'agrandissement et de réfection du parking croisières situé Quai de France à Cherbourg en Cotentin.

En effet, afin de garantir un accueil sécurisé et de qualité aux usagers des installations portuaires qui accueillent les escales des croisières et les événements de la Cité de la Mer, des travaux doivent être engagés.

Ainsi, la capacité d'accueil devrait être augmentée d'environ 1000 m<sup>2</sup> et les flux de circulation plus clairement définis.

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 400 000 € HT.

Considérant la mixité des usages, Ports de Normandie et la Communauté d'Agglomération ont souhaité nouer un partenariat financier, à travers la signature d'une convention, afin de définir leurs participations financières respectives.

Le calcul de cette répartition se baserait sur les superficies occupées pour les usages de Ports de Normandie et ceux de la Cité de la Mer au prorata de leur temps d'occupation.

Ainsi, selon ces modalités, la part des usages de Ports de Normandie serait de 43 % soit 172 000 €, celle de l'Agglomération de 57 % soit 228 000 €.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 166 - Contre : 0 - Abstentions : 16) pour :

- **Autoriser** la signature de la convention de financement avec Ports de Normandie annexée à la présente délibération.
- **Dire** que les crédits seront inscrits au budget 2023, article 2041582, LdC 77139.
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :

Convention co-financement parking croisières

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

**6 DECEMBRE 2022**

Date d'envoi de la convocation : le 25/11/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 162

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : Alexandrina LE GUILLOU

L'an deux mille vingt deux, le mardi 6 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, GERVAIS Bertrand suppléant de ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine (A partir de 18h45), BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (A partir de 18h40), CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine (A partir de 18h40), GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle (Jusqu'à 19h13), LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David (Absent de 19h28 à 20h24), LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel (A partir de 18h40), MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel (A partir de 19h28), MOUCHEL Evelyne,

MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (A partir de 18h40), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie (A partir de 19h32), VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

#### **Ont donné procurations**

ARRIVÉ Benoît à MARTIN Patrice, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, CRESPIAN Francis à LEMENUEL Dominique, DUCOURET Chantal à HURLOT Juliette, FRANCOISE Bruno à BROQUAIRE Guy, HEBERT Karine à TARIN Sandrine, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel, LE CLECH Philippe à BELLIOU DELACOUR Nicole, LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie (A partir de 19h13), LEFRANC Bertrand à FAGNEN Sébastien, LEGOUET David à BOTTA Francis (De 19h28 à 20h24), LELONG Gilles à LEFAIX-VERON Odile, LETERRIER Richard à LE GUILLOU Alexandrina, MARGUERITTE Camille à SAGET Eddy, RONSIN Chantal à DUVAL Karine.

#### **Excusés :**

BROQUET Patrick, DOUCET Gilbert, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, LE PETIT Philippe, LEPLEY Bruno, PIC Anna, SCHMITT Gilles.

## Convention de co-financement

### Travaux de mise en valeur du Parking croisières

### Opération comptable n° 221 « *Parking cité de la mer* »

**Entre :**

Le Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe dénommé « **Ports de Normandie** » sis 3 rue René Cassin 14280 Saint-Contest, représenté par son Président en exercice en vertu de la délibération n°22.070 du 3 mai 2022 ;

Ci-après dénommé « Ports de Normandie »

D'une part,

Et

La **Communauté d'agglomération du Cotentin**, sise 8 rue des Vindits, Cherbourg-Octeville, 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN, représentée par son Président, Monsieur David MARGUERITTE, dûment habilité à cet effet par la délibération n° xxx du Conseil Communautaire en date du xxxx ;

Ci-après dénommée « Le Cotentin »

D'autre part,

\*\*\*

**IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Afin de garantir un accueil sécurisé et de qualité aux usagers des installations portuaires qui accueillent les escales des croisières et les événements de la Cité de Mer, il est nécessaire de réaliser des travaux d'agrandissement et de réfection du parking croisières situé Quai de France. La capacité d'accueil devrait en être augmentée d'environ 1000 m<sup>2</sup>, et les flux de circulation plus clairement définis.



Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 400 000 € HT.

- Les travaux comprennent principalement :
- Le nettoyage du terrain avec rassemblement de tous les gravais et résidus de toute nature,
- L'enlèvement aux décharges agréées des déchets et matériaux qui ne peuvent être utilisés en remblais ou mis ou en dépôt sur le site,
- Le décapage superficiel sur les surfaces végétalisées existantes et l'évacuation des terres non réutilisables dans une décharge de catégorie adaptée aux caractéristiques physiques et chimiques de la terre,
- Les terrassements en déblais et en remblais pour le nivellement du terrain aux endroits des voiries et plateformes,
- L'évacuation des déblais, ne pouvant être mis en remblais ou en dépôt sur le site, dans une installation de stockage des déchets adaptée aux caractéristiques physiques et chimiques des matériaux,
- La confection des fonds de formes des voiries et plateformes suivant les indications portées aux plans,
- Le compactage des sols,
- La fourniture et la mise en œuvre éventuelle d'un géotextile de renforcement et de séparation sur l'emprise des voies et plateformes à réaliser,
- L'évacuation aux décharges des déblais et glaises impropres à leur mise en remblai et leur remplacement par des remblais d'apport de bonne qualité,
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de remblais d'apport de bonne qualité nécessaires au nivellement des plateformes,
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre d'émulsion de bitume pour l'imprégnation de grave non traitée,
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre d'émulsion de bitume pour l'accrochage,

- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de bordures,
- La réalisation de réseaux souples et durs,
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre d'équipements comme des clôtures, des arceaux de protection, un portillon et un abris poubelle,
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre d'enrobés (Grave Bitume et Béton Bitumineux Module Elevé 3).
- La fourniture et la mise en œuvre signalisation verticale et horizontale.

Considérant la mixité des usages entre croisières et évènements de la Cité de la Mer, Ports de Normandie et la Communauté d'agglomération du Cotentin ont souhaité nouer un partenariat financier afin de définir les modalités de participation du Cotentin.

Considérant de plus la nature de cette mixité, le calcul de la répartition financière pourrait prendre comme base de calcul les éléments suivants :

Répartition financements aménagement parking terminal croisiere (montants HT)	
AP opération :	500 000.00 €
Estimation des travaux :	400 000.00 €

surfaces d'occupation	
Surfaces	m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>9470</b>

Repartions par usages (60 escales par an)						
Usages		% temps	Superficie en m <sup>2</sup>	Montants (€ HT)		
Stationnement Cité de la Mer	Communauté d'agglomération	100%	737	31 129.88 €	228 452.65 €	57%
Stationnement ville de Cherbourg		100%	180	7 602.96 €		
Parking publique (hors escales)		84%	2 752	97 132.69 €		
Circulations Cité de la Mer		50%	4 384	92 587.12 €		
Stationnement véhicules de service PdN	Ports de Normandie	100%	80	3 379.09 €	171 547.35 €	43%
Stationnement PdN (escales et hors escales)		100%	1 237	52 249.21 €		
Aire de gestion navettes		100%	100	4 223.86 €		
Zone gestion escales		16%	2 752	19 108.07 €		
Circulations PdN		50%	4 384	92 587.12 €		

### **CECI ETANT EXPOSE, IL EST DECIDE ENTRE LES PARTIES**

#### **Article 1 : Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement de la participation du Cotentin à Ports de Normandie liés aux travaux de restauration du parking croisières, travaux imputés sur l'opération comptable n° 221 au sein du budget de Ports de Normandie.

#### **Article 2 : Budget de l'opération :**

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 400 000 € HT.

#### **Article 3 : Modalité de versement :**

La participation du Cotentin fixée à 57 % du montant réalisé des travaux HT.

Le plan de financement prévisionnel peut donc s'établir comme suit :

Co-financeurs	Taux de participation	Montant prévisionnel HT
Ports de Normandie	43%	172 000,00 €
Agglo du Cotentin	57%	228 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>400 000,00 €</b>

Il est convenu que le versement de la participation s'effectuera en une seule fois sur présentation par Ports de Normandie du bilan final de l'opération à l'achèvement de celle-ci.

Une régularisation sera effectuée si nécessaire (cf. paragraphes ci-dessous) après l'adoption du Compte Administratif de l'année correspondante.

Hypothèse d'une opération inférieure à 400 000 € :

Ports de Normandie constatera les dépenses réelles de l'opération et reversera le cas échéant le trop-perçu à l'Agglomération du Cotentin. Un mandat sera émis au cours du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année de l'adoption du Compte Administratif correspondant.

Hypothèse d'une opération supérieure à 400 000 € :

Ports de Normandie constatera les dépenses réelles sur l'opération et appellera le cas échéant le montant résiduel auprès de l'Agglomération du Cotentin. Un titre de recette sera émis au cours du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année de l'adoption du Compte Administratif correspondant.

Les dates de remboursement et/ou versement selon le cas sont indicatives, et pourront après échanges entre les parties, être réajustées.

**Article 4 : Durée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux. Elle n'est pas reconductible.

**Article 5 : Modification de la convention.**

Tout document n'étant pas annexé à la présente n'oblige pas les parties.

Toute modification de cette convention devra faire l'objet d'un avenant écrit, signé par les parties.

**Article 6 : Différends et contestations.**

Tous les litiges susceptibles de naître de l'application de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Caen.

A CHERBOURG-EN-COTENTIN, le

A SAINT CONTEST, le



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 050-200067205-20221212-DEL2022\_154-DE

**Le Président de la communauté  
d'agglomération du Cotentin**

**Pour le Président du Syndicat Mixte  
Ports de Normandie  
Et par délégation  
Le Directeur Général**

**David Margueritte**

**Philippe DEISS**

**PROJET**